

Santé des élevages

Provence-Alpes-Côte d'Azur

GDS 04 | **GDS 05** | GDS 06 | GDS 13 | GDS 83 | GDS 84 | FRGDS PACA



Comprendre pour agir!





Sommaire



+	Édito	p.3
+	Adhésion au GDS 05	p.4
+	Agro Direct	p.5
+	Collecte des déchets d'activités de soins à risque infectieux	p.6
	DOSSIER ALPAGES	p.8-17
+	Les intoxications végétales	p.8-10
+	Interactions sanitaires entre ruminants sauvages et domestiques en alpage	p.11
+	Le parasitisme interne en élevage ovin	p.12-13
+	BVD : mesures concernant la transhumance collective	p.14-15
+	La gestion du sanitaire en alpage	p.16-17
+	Qualité de l'eau d'abreuvement et Santé animale	p.18-19
+	Actualités sur les tiques	p.20-21
+	Biosécurité en élevages	p.22-23
+	BVD : où en sommes-nous ?	p.24-26
+	Le PASSE Nouvel Installé en Elevage, un soutien aux nouvelles installations	p.27
+	Mesures de biosécurité pour le transport des porcs	p.28-29
+	Les Autovaccins	p.30-31
+	La lutte contre <i>Varroa</i>	p.32-34
+	Fromages et produits laitiers fermiers	p.36-37
+	Les principales carences en oligoéléments	p.38
+	Les affections du pied des ovins en alpage	p.39-40
+	Prophylaxies 2020-2021 : les règles	p.41
+	Les principaux tarifs de prophylaxies 2021	p.42
+	Les adresses utiles	p.43

➤ ARTICLES HAUTES-ALPES - 05

➤ ARTICLES PACA

Conception : www.studiob-design.fr - **Impression :** www.france-impression.eu - **Photos :** CORAM - F. Berthet / P. Belloin / Fotolia / MRE - FX. Emery / Agence Caméleon - H. Hôte / L. Brunet / M. Gontier / CA 13 / GDS / L. Roux / E. Feschet / N. Espie / Il. Ilyés / É. Belleau / É. Germain / T. Yernaux / J. Tosti / F. Stachurski / G. San Martín / B. Faure / USDA



Nous sommes aujourd'hui en pleine crise sanitaire mondiale provoquée par l'apparition du virus du COVID19. Cette crise majeure nous rappelle l'importance des enjeux sanitaires dans notre société. Elle nous rappelle également que la maîtrise de la santé de notre environnement et de nos animaux est indispensable à la maîtrise de notre santé humaine. Nos missions sont importantes car protéger nos animaux, que ce

soit les abeilles, les caprins, les ovins ou les bovins, c'est aussi nous protéger. Ce travail quotidien, collectif et solidaire, représente les fondements de notre GDS depuis plus de 65 ans.

En 2020, le GDS s'est vu confié une nouvelle mission à travers la gestion de la prophylaxie de la BVD (Virus de la Diarrhée Bovine). Cette tâche est importante car elle mobilise beaucoup de travail pour les équipes des GDS et un investissement très important pour les éleveurs. Collectivement, nous nous mobilisons pour maîtriser une vraie maladie qui circule beaucoup et fait malheureusement de gros dégâts économiques. Le travail avance bien car fin septembre 35% des animaux étaient qualifiés.

Pour 2021, le GDS souhaite développer de nouvelles actions techniques de terrain pour ses adhérents. En particulier en direction des jeunes installés à qui nous devons donner les moyens de mieux intégrer les bases de la gestion sanitaire qui leur permettront de « démarrer du bon pied ». Il s'agit aussi de mieux assister techniquement les éleveurs en cas de coup dur. Nous souhaitons que ces réflexions deviennent concrètes car le conseil d'administration reste attaché à conserver un GDS de proximité plus à même d'appréhender les problèmes de terrain.

Je vous invite à lire ce bulletin qui est devenu maintenant notre rendez-vous annuel pour faire le point sur la santé de nos élevages. Bonne lecture à tous.

Roger COGORDAN,
Président du GDS 05

LE GDS 05



Directeur
Stéphane Dutron
Tél. 04 92 52 31 28
stephane.dutron.gds05@
reseau.gds.com

**Assistante administrative
et technique**
Véronique Hanotte
Tél. 04 92 52 31 28
gds05@gds05.asso.fr



Adhésion au GDS 05



⊕ MONTANT DES COTISATIONS ANNUELLES DU GDS

Attention les tarifs 2021 n'étaient pas encore votés au moment de l'édition.

- + **Bovin : 2,65 €** (comprenant le FMSE de **0,10 €**) tarifs 2020
 - + Forfait gestion IBR /BVD : **40 €**
 - + Forfait gestion des introductions : **0.50 € /bovins introduits**
- + **Ovin de plus de 4 mois : 0,43 €** (comprenant le FMSE de **0,02 €**) tarif 2020
- + **Caprin de plus de 6 mois : 0,73 €** (comprenant le FMSE de **0,02 €**) tarif 2020

Pour les nouvelles installations, une **remise de 50%** sur la cotisation GDS est consentie sur 3 ans.

+ **Conditions d'adhésion** : Pour que l'adhésion soit valable, l'éleveur doit cotiser régulièrement pour l'ensemble de son cheptel et depuis au moins 3 ans consécutifs.

⊕ AIDES ET SUBVENTIONS

Les indemnités et aides financières attribuées par le GDS aux éleveurs adhérents proviennent des cotisations et des aides du Conseil Départemental et du Conseil Régional.

+ **Aide aux jeunes installés** : Le GDS propose un accompagnement technique aux jeunes éleveurs afin de mieux comprendre les bases de la gestion sanitaire. Ce dispositif permet la prise en charge de visites vétérinaires et quelques analyses.

+ **Vaccination contre la chlamydie** **0,60 €** par agnelle vaccinée.

+ **Vaccination contre la fièvre charbonneuse** *en cours de discussion pour 2020 et 2021*

+ **Qualité fromagère** : Pour les éleveurs producteurs de fromages fermiers : remboursement du coût d'un autocontrôle par an avec un plafond de **100 €** au vu de la



facture. En cas de résultats défavorables, les analyses complémentaires sont prises en charge ainsi que la visite du vétérinaire conseil.

+ **Analyses** : Dans le cadre des PASSE financés par le Conseil Régional, les analyses et les visites vétérinaires sont **prises partiellement en charge**. Il est nécessaire de prendre contact avec le GDS avant toute demande d'intervention du vétérinaire ou du laboratoire.

+ **Kit Coprologie** : **Prise en charge d'une analyse de coprologie et d'un conseil vétérinaire par an** avec l'utilisation du Kit Coprologie disponible au GDS.

+ **BVD** : Le GDS propose **gratuitement** à ses adhérents le **logiciel « WebGDS »** pour la gestion sanitaire de la BVD.

+ **Génotypage** : **En cas de génotypage de béliers** : la prise en charge des analyses est plafonnée à **3 béliers par an et par élevage** sur présentation des factures. Les frais vétérinaires de prélèvement sont à la charge de l'éleveur.

+ **Epididymite des béliers (*Brucella Ovis*)** : **Prise en charge de l'analyse** sur le prélèvement de prophylaxie de la brucellose. La prise en charge ne se poursuit que si les animaux trouvés positifs sont éliminés.

S. DUTRON (GDS 05)



EQUIPEMENT



HYGIÈNE



TRAITE



ALLAITEMENT



CLÔTURES



SOINS



TRANSFORMA...



VÊTEMENTS



AUTRES...



AGRO DIRECT

▶ www.agrodirect.fr

**PRODUITS ET MATÉRIELS POUR L'ÉLEVAGE
ET LA TRANSFORMATION FERMÈRE**

MATÉRIEL VÉTÉRINAIRE • SOINS AUX ANIMAUX
NUTRITION - VITAMINES - COMPLÉMENTS ALIMENTAIRES
DÉSINFECTION - DÉRATISATION - DÉSINSECTISATION
PRODUITS DE NETTOYAGE ET TREMPAGE • MATÉRIEL DE TRAITE



— *Agra direct est la filiale des GDS Rhône Alpes, 43 et 05* —

Retrouvez l'intégralité de notre gamme sur : www.agrodirect.fr

AGRODIRECT - 145, Espace Trois Fontaines, 38140 RIVES

 **N° Indigo 09 74 50 85 85** Agrodirect : 2

Du lundi au vendredi (heures de bureau) Appel au tarif local



Collecte des Déchets d'Activités de Soins à Risque Infectieux



Pour permettre à ses adhérents d'être en conformité avec la réglementation et les règles de conditionnalité de la PAC, une **collecte des Déchets d'Activités de Soins à Risque Infectieux** a été mise en place.

+ LES DÉCHETS D'ACTIVITÉS DE SOINS À RISQUES INFECTIEUX SONT :

- + Les matériels coupants, tranchants, produits sanguins et matériels à usage unique
- + Les médicaments non utilisés et périmés et emballages de médicaments vides
- + Les seringues jetables et intra mammaires

La réglementation impose pour les DASRI (déchet d'activités de soins à risque infectieux) :

- + un tri spécifique
- + des conditions de stockage : entreposer dans des contenants spécifiques homologués à usage unique
- + une collecte spécifique : prestataires de transports agréés
- + une destruction spécifique : incinération par des entreprises spécialisées

Tout producteur de déchet est responsable de son élimination.

Cette collecte est itinérante par déplacement d'un camion, assurée par la société PROSERVE-DASRI (groupe GC).

Le Groupe GC s'occupe en partenariat avec le GDS de :

- + la fourniture des emballages neufs
- + la collecte des déchets stockés dans les fûts avec remise d'un bon de prise en charge
- + la fourniture du kit de renouvellement au moment du dépôt au camion du fût plein
- + la facturation et de l'encaissement.



Deux passages sont programmés dans l'année, un à l'automne et l'autre au printemps : les éleveurs sont avisés individuellement des dates par courrier et/ou mails.

+ LES TARIFS PROPOSÉS, POUR 2021, COMPRENNENT :

- + la fourniture des contenants,
- + leur récupération,
- + la traçabilité,
- + le transport et l'élimination (incinération).

LIBELLÉ	Tarif HT	Tarif TTC
FORFAIT : KIT 1 fût de 50 litres (poids maximum autorisé : 14 kilos) 1 boîte à aiguilles 1,5 litres	26,08 €	31.30 €
FORFAIT : KIT 1 fût de 30 litres (poids maximum autorisé : 7 kilos) 1 boîte à aiguilles 1,5 litres	22,33 €	26.80 €

S. DUTRON (GDS 05)

Les affections du pied des ovins en alpage



Chaque été en montagne, le traitement des boiteries occupe une grande proportion du temps passé aux soins du troupeau par les bergers. Dans de nombreux cas, l'examen attentif du pied atteint permet le diagnostic et la mise en place d'une thérapeutique adaptée.

Le parage des onglons avant la montée en estive est une étape incontournable : il a un rôle préventif dans la plupart des affections que nous allons présenter. Il permet souvent de dépister, de traiter les malades et d'éviter ainsi d'introduire en alpage des animaux boiteux incapables de suivre les déplacements du troupeau ou potentiellement contagieux.

+ LE FOURCHET

Le fourchet ou dermatite interdigitée apparaît souvent à la suite de parcours prolongés dans l'herbe longue ou dans la boue qui entraîne une **irritation** et une **infection superficielle entre les doigts**. Si la bactérie en cause, *fusobacterium necrophorum* est très résistante dans le milieu extérieur (jusqu'à plus d'un an), elle est **facilement détruite par la plupart des antiseptiques**. Un traitement à la javel diluée ou un passage au pédiluve permet donc en général d'enrayer l'extension de la maladie et d'éviter les complications possibles de piétin.

+ LE PIÉTIN

Le piétin, **maladie podale la plus redoutée en élevage ovin du fait de sa contagiosité**, fait souvent suite au fourchet si une autre bactérie anaérobie (vivant en l'absence d'oxygène) s'associe avec *fusobacterium*. Cette bactérie appelée *bacteroides* ou *dichelobacter nodosus* est très peu résistante dans le milieu extérieur (environ 3 semaines) mais peut persister à vie sous la corne infectée de brebis malades ou porteuses saines.

Cette maladie **facilement reconnaissable par l'allure des lésions** (corne nécrosée et décollée) et surtout par l'**odeur de putréfaction** caractéristique n'est donc pas une fatalité : ce sont des animaux porteurs ou boiteux chroniques qui vont l'introduire sur l'alpage et la transmettre si les conditions de chaleur et d'humidité sont favorables. La gestion efficace d'une épidémie de piétin en montagne est presque illusoire du fait de sa **propagation rapide** et de la **gravité des lésions et de leurs complications** : le parage curatif, les passages fréquents au pédiluve (sulfate de zinc à 20%), les injections d'antibiotiques et le traitement des myiasas (asticots entre les doigts) d'un grand nombre d'individus dépassent en général les capacités physiques et morales du berger, même expérimenté et motivé... **L'accent doit donc surtout être mis sur la prévention et sur une sélection drastique des élevages et des animaux à risque avant l'emmontagnée**. La clause « indemne de piétin » devrait faire partie du règlement sanitaire intérieur de tous les groupements pastoraux et être systématiquement appliquée.

+ LE PANARIS

Le panaris ou « gros pied » sévit **en général de façon isolée** même si des cas en série peuvent se produire. **Il peut faire suite à une piqûre par un corps étranger** (épines après girobroyage de buissons, barbelés vestiges des fortifications militaires...) mais des **infections spontanées sans blessure existent**.

Le **gonflement rapide du pied** est souvent spectaculaire avec écartement des onglons.

Les affections du pied des ovins en alpage

Sans traitement ou si ce dernier est trop tardif, l'évolution se fait vers le percement d'un abcès au-dessus de l'onglon et la guérison est souvent complète mais lente. Des **complications** telles que **myiase** ou **arthrite** peuvent parfois aggraver le pronostic.

En revanche, **des soins précoces** (extraction du corps étranger et/ou antibiotique retard) **dès les premiers signes évitent les souffrances et les séquelles.**

+ L'ABCÈS DE LA LIGNE BLANCHE

L'abcès de la ligne blanche est une infection plus localisée que le panaris, il se produit **plutôt sur des pieds mal parés** lorsque de la terre ou du sable s'insinuent sous la corne en excès. Le **parage de l'onglon** et le **débridement de l'abcès en pointe du sabot** suffisent en général à soulager rapidement l'animal atteint.

+ L'ECTHYMA PODAL



Ecthyma podal

L'ecthyma podal est une affection **très fréquente en alpage** et prend l'allure d'un « bouton » en couronne, vite **croûteux**, souvent **très douloureux** et de **guérison lente.**

Le traitement passe par le parage de la croûte quand celle-ci est épaisse **et par l'application d'antiseptique** (teinture d'iode, spray désinfectant). Une évolution vers le panaris se produit parfois et demande donc une surveillance après les soins de première intention.

+ LES FISSURES OU FRACTURES DE LA CORNE DU SABOT (LES SEIMES)

Ils peuvent survenir sur des **onglons trop longs** ou en **milieu pierreux et accidenté.** Les étés secs favorisent l'apparition de fissures en face interne de la muraille. **Le seul traitement est le parage amincissant les bords de la fissure** pour empêcher le pincement du vif et le raccourcissement de l'onglon pour que la pose du pied soit moins douloureuse le temps de la cicatrisation.

Si l'examen du pied boiteux ne révèle aucune des lésions présentées ci-dessus, il faut alors penser aux **traumatismes** (entorse ou fracture de doigt), aux **arthrites** ou à **l'arthrose.** Nous rappelons l'intérêt de disposer dans sa pharmacie d'un **anti-inflammatoire** (corticoïde pour les bêtes non gestantes, anti-inflammatoire non stéroïdien sans contre-indication majeure, Arnica en homéopathie) qui peut aider au diagnostic et souvent soulager un animal souffrant.

Enfin, cette fréquence des maladies podales en alpage rappelle **l'utilité de disposer d'un petit parc d'infirmier mobile.** Ce parc permet d'isoler et de traiter régulièrement les malades contagieux, d'éviter la fatigue des convalescents et de limiter la prédation sur des animaux qui traineraient en fin de troupeau. Dans les estives où ces problèmes sont récurrents, la réflexion doit aussi porter sur la **rotation des parcs de nuit, l'aménagement des zones d'abreuvement et des salines** de façon à éviter la création de borbiers, très favorables au développement du piétin ou des panaris.

Chez les bovins en montagne aussi, les boiteries sont souvent observées et l'affection la plus fréquente est le Panaris. Viennent ensuite les lésions traumatiques (seimes, talonnade) évoluant parfois vers l'ulcère ou l'abcès et qui peuvent nécessiter des soins par parage.

Prophylaxies 2020-2021 : les règles



PROPHYLAXIE DES BOVINS			
	CHEPTELS LAITIERS	CHEPTELS VIANDE	CHEPTELS MIXTES
Date de campagne	Du 1 ^{er} octobre 2020 au 30 avril 2021		
BRUCELLOSE	Dépistage sur le lait si livraison régulière à une laiterie*	Sur sang : sur 20% des animaux de plus de 24 mois	Sur lait pour les animaux laitiers et sur sang pour les animaux allaitants
IBR	Dépistage sur le lait deux fois par an si livraison régulière à une laiterie*	Sur sang : sur tous les animaux de plus de 12 ou 24 mois suivant qualification	Sur lait pour les animaux laitiers et sur sang pour les animaux allaitants
	Les animaux trouvés non négatifs au contrôle sérologique doivent être vaccinés contre l'IBR ou éliminés dans un délai d'un mois		
BVD	Dépistage de toutes les naissances sur prélèvement de cartilage (boucle d'identification) + analyse PCR ATTENTION : Estives collectives 2021 garantie « Non IPI » pour les bovins		
LEUCOSE	Dépistage quinquennal sur lait	Dépistage quinquennal sur 20% des animaux de plus de 24 mois	Dépistage quinquennal sur lait pour les animaux laitiers et sur sang pour les animaux allaitants
VARRON	Dépistage sur le lait ou le sang dans un nombre de cheptels choisis de façon aléatoire		

* Dans le cas d'un résultat positif, il sera demandé un contrôle sérologique sur les animaux de plus de 24 mois.

PROPHYLAXIE DES OVINS ET DES CAPRINS	
Date de campagne	Du 1 ^{er} octobre 2020 au 31 mai 2021 Attention, il est demandé de réaliser la prophylaxie avant le 30/04 pour les élevages transhumants
OVINS Brucellose	Contrôle sérologique annuel sur tous les mâles + 25 % des femelles > 6 mois, avec un minimum de 50, ou toutes les femelles si le troupeau en compte moins de 50 (1)
CAPRINS Brucellose	Contrôle sérologique annuel sur tous les mâles + 25 % des femelles > 6 mois, avec un minimum de 50, ou toutes les femelles si le troupeau en compte moins de 50 (1)

(1) les troupeaux ayant déclaré au moins un avortement sur les trois dernières années, et présentant ainsi un risque moindre de non détection de la brucellose, bénéficient d'un allègement de prophylaxie. Dans ces troupeaux doivent être prélevés : tous les mâles + la fraction de femelles > 6 mois suivante :

Taille du troupeau	< 400 ♀	400 – 1000 ♀	> 1000 ♀
Nombre de femelles à prélever	30	50	5%

+ SURVEILLANCE DES AVORTEMENTS

La déclaration auprès du vétérinaire est obligatoire. Les visites et les coûts des prélèvements par le vétérinaire sont pris en charge par l'État. Des analyses complémentaires sont proposées dans le cadre des suivis avortement (PASSE Avortements) et prises en charge par le GDS avec l'aide du Conseil Régional.



Les principaux tarifs de prophylaxies 2021

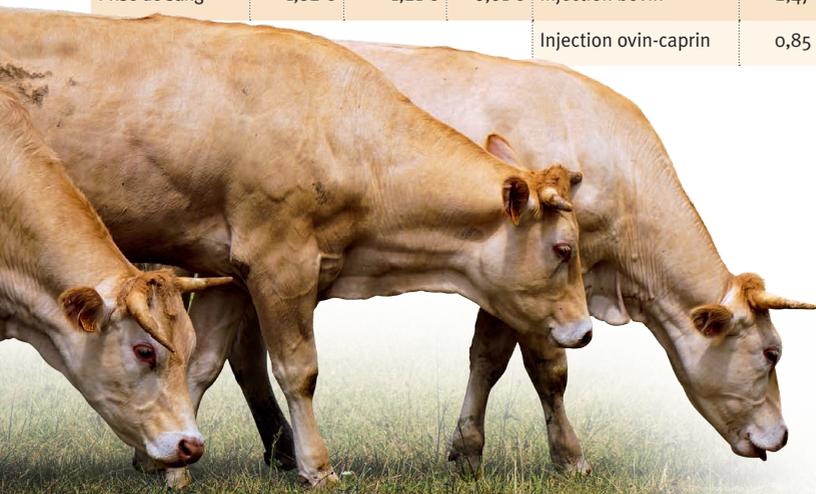


Les tarifs s'entendent pour des interventions de prophylaxies effectuées dans des conditions normales avec respect de leurs planifications et une contention des animaux correcte assurée par l'éleveur. Dans le cas contraire, le vétérinaire ou la DDCSPP pourra facturer une indemnité kilométrique au tarif libéral et une indemnité horaire fixée à **72.00 € TTC**.

Dans la colonne "Autres" sont totalisées les aides de l'État, du Conseil Départemental et du GDS.

Les propriétaires d'animaux **non adhérents au GDS sont tenus de rémunérer directement les vétérinaires sanitaires** du montant total de l'intervention sans pouvoir prétendre au bénéfice des subventions.

	TOTAL	Éleveur	Autres		TOTAL	Éleveur	Autres
BOVINS - tarifs TTC							
Prophylaxie				Besnoitiose			
Visite	40,66 €	28,05 €	12,61 €	Visite	40,66 €		40,66 €
Prise de sang	3,17 €	2,44 €	0,73 €	Examen bovin	1,68 €		1,68 €
Tub simple	3,82 €	3,33 €	0,49 €	Examen intro bovin	1,68 €		1,68 €
Introduction				IBR Vaccination			
Visite	40,66 €	33,30 €		Visite	40,66 €	40,66 €	
Prise de sang	3,17 €	3,17 €		Injection	3,01 €	3,01 €	
Tuberculation	4,14 €	4,14 €		Vaccin facturé à l'éleveur			
OVINS - CAPRINS - tarifs TTC							
Prophylaxie				FCO (vaccination)			
Visite	36,65 €	21,98 €	14,67 €	Visite	40,66 €	40,66 €	
Prise de sang	1,82 €	1,21 €	0,61 €	Injection bovin	2,47 €	2,47 €	
				Injection ovin-caprin	0,85 €	0,85 €	



Les tarifs 2020 sont rappelés à titre indicatif car ceux de 2021 ne sont pas encore fixés au moment du bouclage de la rédaction de ce bulletin.

Les adresses utiles

- ⊕ **Groupement de Défense Sanitaire**
8 Ter, rue Capitaine de Bresson
05010 GAP Cedex
Tél. 04 92 52 31 28 - Fax 04 92 53 17 88
gds05@gds05.asso.fr
- ⊕ **Fédération régionale des GDS PACA**
Maison Régionale de l'Elevage - 570,
Av. de la Libération - 04100 Manosque
Tél. 04 92 72 73 34
frgds.paca@reseau.gds.com
Pour les déclarations de transhumance ovines et caprines :
transhumance@frgds-paca.org
<https://gds-paca.org>
- ⊕ **Direction Départementale de la Cohésion Sociale et de la Protection des Populations**
Parc agroforest - 5, rue des silos
BP 16002 - 05010 GAP Cedex
Tél. 04 92 22 22 30 - Fax 04 92 22 23 29
ddcspp@hautes-alpes.gouv.fr
- ⊕ **Chambre d'agriculture**
8 ter, rue Capitaine de Bresson
05010 GAP Cedex
Tél. 04 92 52 53 00
- ⊕ **Laboratoire Départemental Vétérinaire**
Parc agroforest - 5, rue des silos
BP 63 - 05002 GAP Cedex
Tél. 04 92 52 44 44
Fax 04 92 51 92 40
- ⊕ **CUMA de désinfection**
7, rue des silos - 05000 GAP
Tél. 04 92 51 15 18
cumadepartementalehautesalpes@orange.fr
- ⊕ **Équarrisseur PROVALT SAVOIE**
Répondeur : Tél. 0 825 159 559
ou sur le site internet :
www.monnard.collecte.fr



GDS-PACA.ORG



*LE SITE D'INFORMATION
DE LA FRGDS ET DES
GDS DE LA RÉGION PACA*

